

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

radiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Nº P19- 0039786

M² = 28530

Optique

Autres

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule :

1671

Société :

R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

KHOLELD MED

Nom & Prénom :

1949

Date de naissance :

Adresse : *N° 29, RUE 1 HAYWARD - OULFA - CASA*

Tél. : *0623 32 96 95*

Total des frais engagés:

2004,00

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : *02/01/2020*

Nom et prénom du malade :

K. Hayat

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le *02/01/2020*

Signature de l'adhérent[e] :

Ezzeddine

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01-06-2020	3		300DH	<i>Dr. LAOUIS S. M. Professeur en Ophtalmologie Sise à 76 Boulevard Abdellatif Ben Youssef Résidence Routhabia Casablanca - TéléFax: 0595.99.46.00</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	02/06/2020	1704.00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Professeur N. LAOUISSI

Spécialiste en Ophtalmologie
 Maladies et Chirurgie des Yeux
 Ex Professeur à la Faculté de Médecine
 et de Pharmacie de CASABLANCA
 EX Attachée au CHU de Nantes (France)
 Microchirurgie de l'Oeil
 Strabisme - Phacoemulsification
 Angiographie - Laser - Lentilles de contact
 Chirurgie Réfractive
 Agrée en Médecine Aero spaciele

Casablanca, le :

الأستاده لعويسى . ن

إختصاصي في أمراض و جراحة العيون

أستاذة جامعية بكلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء

ملحقة سابقا بالمستشفى الجامعي بنيانت (فرنسا)

جراحة الساد (الجلالة) بالأمواج فوق الصوتية

تخطيط الشبكية الوعائي - جراحة تصحيح البصر بالليزر

جراحة الخول

2-6-020

KHAOUED D'hôpital

SV
Tela com Cleve N°8

213,-

X8

1704,-

PHARMACIE AL OUARD
 S. CHALAK Haj Nassar
 Docteur en Pharmacie
 55, Av. Oued Sebou - El Ouleïla
 Tel / Fax : 05 22 90 53 45
 CASABLANCA
 ICE : 001541468000057

Lot/Exp.:

CW2552
 Y00868
 10/2020
 PPV 213DH00

Lot/Exp.:

CN6666
 Y45040
 04/2021
 PPV 213DH00

Dr. LAOUISSI Nadia
 Professeur en Ophtalmologie
 Sise à 76 Boulevard Abdelmoumen
 Résidence Koutoubia
 Casablanca - Tél/Fax: 0522.99.46

Lot/Exp.:

AN8430
 Y00868
 10/2020
 PPV 213DH00

76, Bd. Abdelmoumen - Résidence Koutoubia, 1^{ère} Etage - Casablanca

Tél. : 05 22 99 46 00 - 05 22 99 00 15

Lot/Exp.:

CN666
Y45040
04/2021
PPV 213DH00

Lot/Exp.:

AN8430
Y00868
10/2020
PPV 213DH00

Lot/Exp.:

CN666
Y45040
04/2021
PPV 213DH00